

PLATE DE PAYS


Complètement toit!



Une esthétique traditionnelle

Tuile Plate

≈ 62 au m²



≈ 62/m²

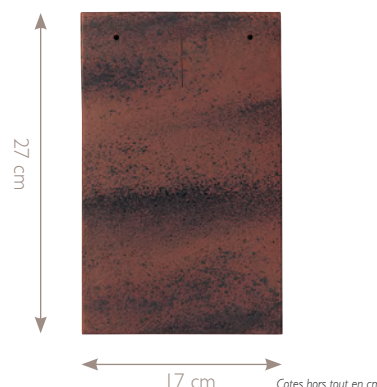


PLATE DE PAYS

- ✓ Barette d'accroche facilitant la mise en œuvre et stabilité de la tuile
- ✓ Repère de positionnement pour une facilité de pose
- ✓ Couleurs nuancées pour retrouver l'esthétique de vos toitures d'antan
- ✓ Large gamme d'accessoires

Caractéristiques techniques

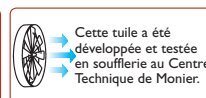
Type	Tuile plate terre cuite
Nombre de tuiles au m ²	de 59 à 65 selon pureau
Poids unitaire	≈ 1,18 kg
Poids au m ²	de 70 à 77 kg
Longueur hors-tout	≈ 27 cm
Largeur hors-tout	≈ 17 cm
Largeur utile	≈ 17,2 cm
Pureau	de 9 à 10 cm (selon recouvrement minimum de 7 à 9 cm)
Pente minimale*(Zone I, site protégé avec écran et recouvrement de 8 cm)	60 % / 30°96'
Assemblage longitudinal	Glissement
Assemblage transversal	Juxtaposition
Mètre linéaire de lisseau/m ²	de 10 à 11 ml
Mise en œuvre	Pose à joints croisés
Norme produit de référence	NF EN 1304
Norme d'application	NF P 31-204 [DTU 40.23]
Produit siliconé	Un additif est nécessaire pour les scellements
Nombre de tuiles par palette	864
Poids de la palette	1020 kg
Sites de production	Usine de Roumazières

* Consulter le tableau des pentes en page 4

Note de prescription

La tuile sera en terre cuite de la famille des tuiles Plates 29 à 65 au m² ; elle aura une barette sur l'ensemble de sa largeur permettant une accroche optimale, de type PLATE DE PAYS de Monier ou similaire. Sa pose se fera à joints croisés, sur liteaux conformément à la norme d'application NF P 31-204 [DTU 40.23]. Sa mise en œuvre se fera à l'aide de l'ensemble des pièces spécialement étudiées pour réaliser une pose à sec des faîtages et des rives tel qu'indiqué dans le DTU.

Garanties



FDDES / EDP TERRE CUITE

Pour tout projet développé dans le cadre de la démarche HQE®, une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire est disponible sur demande pour cette tuile.

Les caractéristiques certifiées par la marque **NF Tuiles de terre cuite** sont : l'aspect, les caractéristiques géométriques, la résistance à la rupture par flexion, l'imperméabilité, la résistance au gel.

Nuanciers



Terre de Chêne (2U)



Rouge Vieilli (7E)



Ocre Vieilli (1U)

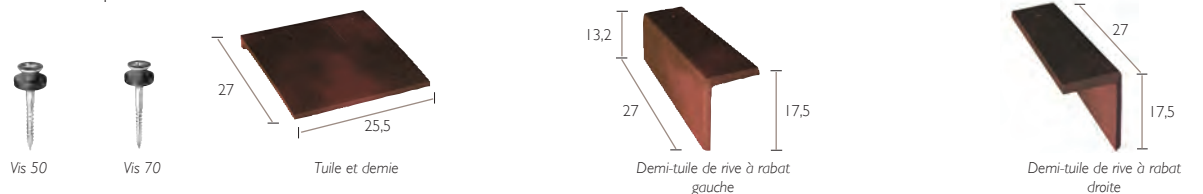
Le processus de cuisson de la terre cuite peut générer de légères nuances de teintes. Pour obtenir un toit homogène, il est conseillé de panacher les tuiles entre palettes. Les procédés d'impression ne garantissent pas obligatoirement une reproduction fidèle des couleurs. Demandez à voir la tuile en situation. Les valeurs sont données à titre indicatif et sont donc susceptibles d'évoluer.

Répartition transversale en fonction des montages de rives

La gamme de tuiles spéciales offre deux choix de finition pour les rives :

- la demi-tuile de rive à rabat,
- la tuile et demie.

Chacune de ces tuiles s'utilise en alternance avec une tuile normale pour former le joint croisé. La fixation est réalisée au moyen de vis à rondelle néoprène.



Faîtages, arêtiers & abergements

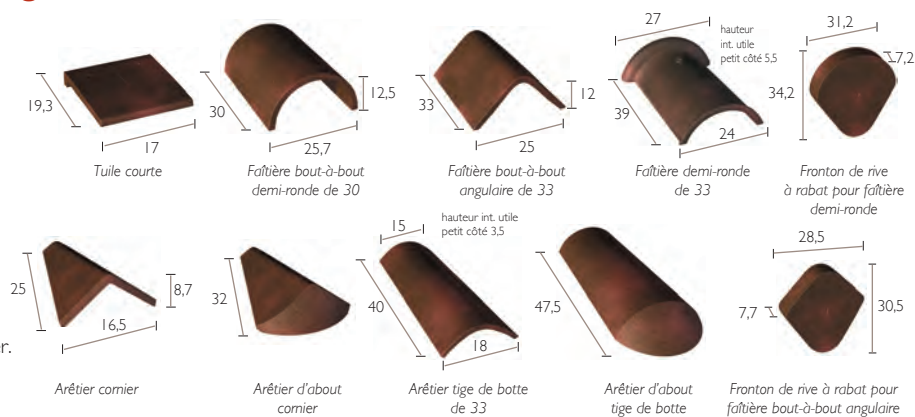
La gamme permet 2 finitions en arêtiers :

- Finition en arêtier cornier,
- Finition en arêtier tige de botte.

Trois types de faîtières peuvent être utilisés en fonction des habitudes de pose :

- Demi-ronde de 33,
- Bout-à-bout demi-ronde de 30,
- Bout-à-bout angulaire de 33.

Les tuiles et demies permettent d'avoir des tranchis de bonne taille. Les approches, en arêtier uniquement, sont réalisées en tronçonnant les tuiles au plus près de la lisse de rehausse en arêtier. Toutes les faîtières et arêtiers doivent être fixés à l'aide de vis à rondelle néoprène.



Monier recommande la pose à sec avec un closoir ventilé en rouleau. D'une mise en œuvre rapide, la pose d'un faîtage/arêtier à sec permet d'assurer une ventilation et facilite les interventions a posteriori. Ce système permet au faîtage et à l'arêtier de s'adapter aux mouvements naturels de la toiture.

Le WAKAFLEX® est la solution universelle d'étanchéité pour le traitement des points singuliers de la toiture. Sa mise en œuvre, très facile, se fait à froid, sans soudure.



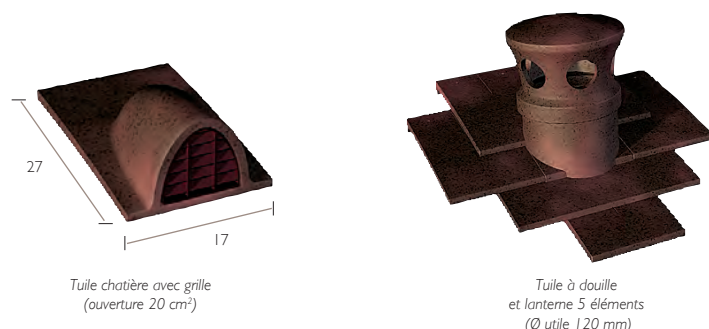
FIGAROLL® PLUS
(28/32 cm)



WAKAFLEX®
(18 ou 28 cm)

Aération & ventilation

La ventilation de la sous-face des tuiles et de leur support doit être assurée. Elle assure un bon comportement dans le temps des matériaux constitutifs de la couverture. L'utilisation des tuiles chatières est recommandée en partie haute et en partie basse de la couverture. Les sections totales des orifices de la ventilation doivent être réparties par moitié entre partie basse du (ou des) versant(s) et, par moitié, en voisinage du faîtage. La ventilation en partie haute peut être assurée par le closoir ventilé, en partie basse par le lisseau d'égout ventilé. Les rejets d'air humide et/ou vicié provenant de ventilation ou d'extraction des pièces d'habitation par VMC ou autre, doivent impérativement s'effectuer hors des combles. Les sections de ventilation mentionnées tiennent compte des valeurs uniformisées par les dernières révisions des DTU de la série 40.2...



	Type de comble	Section totale de ventilation ^(a)
Comble non aménagé sans écran		$S = 1/5000$
Comble non aménagé avec écran		$S_1 = 1/5000$ $S_2 = 1/3000^{(b)}$
Rampant isolé sans écran		$S = 1/3000$
Rampant isolé avec écran		$S_1 = 1/5000$ $S_2 = 1/3000$
Rampant isolé avec écran hautement perméable à la vapeur d'eau et présence d'un pare-vapeur continu et indépendant		$S = 1/5000$

S caractérise la section des orifices en relation avec le volume à ventiler entre isolant et éléments de couverture.
 S₁ caractérise la section des orifices en relation avec le volume à ventiler entre écran et éléments de couverture.
 S₂ caractérise la section des orifices en relation avec le volume à ventiler entre isolant et écran ventilé en sous-face.
 (a) rapportée à la surface projetée horizontalement.
 (b) sauf écrans de sous-toiture respirants sous Avis Technique type SPIRTECH®

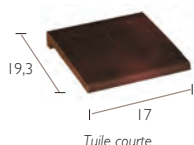
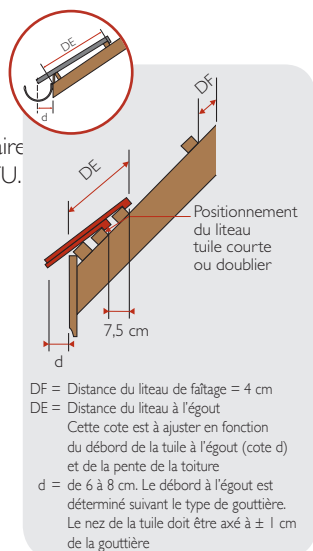
A noter : pour une meilleure efficacité, les tuiles à douille doivent être placées au plus près du faîtage. Les valeurs sont données à titre indicatif et sont donc susceptibles d'évoluer.

Répartition sur la longueur du rampant

La pose en lîteau de basculement d'un lîteau d'égout ventilé (ventilation 199 cm²/ml) garantit quant à lui la ventilation basse linéaire conforme aux prescriptions du DTU. Une tuile courte est nécessaire en égout sous la première tuile et au faîtage sur la dernière tuile. Toutes les tuiles posées en égout doivent être fixées. Se reporter au DTU en vigueur (DTU 40.23).

La cote DE mentionnée par Monier varie selon la hauteur de basculement, le pureau, la pente du toit et le débord d. Cette cote DE est à ajuster en fonction du débord d désiré.

Pour les tuiles à décroché en nez, on tiendra compte de la partie courante (écoulement de l'eau) pour définir les cotes DE et d



Tuile courte



Lîteau d'égout ventilé sans peigne

Sous-toiture & isolation



Fixations des tuiles en plain carré

Les fixations doivent être conformes aux exigences décrites dans le paragraphe 4.3 du D.T.U. 40.23. Les régions considérées sont celles de la carte des vents (référence NF EN 1991-1-4/NA). Les sites d'exposition aux vents considérés correspondent aux situations définies dans l'annexe B du D.T.U. 40.23. En rive et à l'égout, toutes les tuiles sont fixées. Pour des vents violents, Monier préconise d'aller au-delà des recommandations DTU et par conséquent de fixer toutes les tuiles.

Dans la toiture,
on se tutoie



Pionnière dans le développement de systèmes complets de toiture, Monier conçoit, dans les règles de l'art, une offre innovante : tuiles Terre Cuite et Minéral, composants de toiture et isolation thermique par l'extérieur. Les professionnels Monier sont authentiques dans leurs relations, privilégiant l'accompagnement et l'écoute au plus proche de leurs clients.

Monier, complètement toit !

LA RÉGLEMENTATION

Tableau des pentes minimales en %

PENTES MINIMALES ADMISSIBLES EN % (SANS ÉCRAN)

	Recouvrement minimal en cm	Site protégé	Site protégé	Site exposé
Zone I	≥ 8	70	80	100
	≥ 7	80	90	110
Zone II	≥ 8	70	90	110
	≥ 7	80	100	120
Zone III	≥ 9	80	100	115
	≥ 8	90	110	125

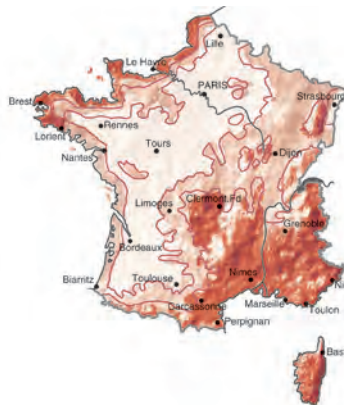
PENTES MINIMALES ADMISSIBLES EN % (AVEC ÉCRAN)

	Recouvrement minimal en cm	Site protégé	Site protégé	Site exposé
Zone I	≥ 8	60	70	85
	≥ 7	70	80	95
Zone II	≥ 8	60	80	95
	≥ 7	70	85	105
Zone III	≥ 9	70	85	100
	≥ 8	80	95	110

Ces données sont valables pour des rampants dont la longueur de projection horizontale n'excède pas 8 m. Au-delà de 8 m, nous consulter. Altitudes au-delà de 900 m, nous consulter. Recouvrement 7 cm = pureau : 10 cm / Recouvrement 8 cm = pureau : 9,5 cm / Recouvrement 9 cm = pureau : 9 cm

Zones d'application des pentes minimales

La France est divisée en 3 zones d'application des pentes minimales (eu égard à la concomitance vent-pluie). Remarque : en cas d'incertitude concernant la zone d'application, il est primordial de se reporter à la définition des zones ci-dessous.



ZONE 1

Tout l'intérieur du pays, situé à une altitude inférieure à 200 m.

ZONE 2

- Côte Atlantique sur 20 km de profondeur, de Lorient à la frontière espagnole.
- Bande située entre 20 km et 40 km de la côte, de Lorient à la frontière belge
- Altitudes comprises entre 200 m et 500 m

ZONE 3

- Côtes de l'Atlantique de la Manche et de la Mer du Nord, jusqu'à Lorient sur une profondeur de 20 km
- Vallée du Rhône, jusqu'à la pointe des 3 départements Isère, Drôme, Ardèche.
- Provence, Languedoc, Roussillon, Corse.
- Altitudes supérieures à 500 et 900 m.

Définition des sites selon le D.T.U

SITUATION PROTÉGÉE

Fond de cuvette bordé de collines sur tout son pourtour et protégé ainsi pour toutes les directions du vent.

SITUATION NORMALE

Plaine ou plateau de grande étendue pouvant présenter des dénivellations peu importantes de pente inférieures à 10 % (vallonnements, ondulations).

SITUATION EXPOSÉE

Au voisinage de la mer : Le littoral sur une profondeur d'environ 5 km, le sommet des falaises, les îles ou presqu'îles étroites.

A l'intérieur du pays : Les vallées étroites où le vent s'engouffre, les montagnes isolées et élevées.

Ce découpage en trois zones ne doit pas être confondu avec le découpage en Régions de Neige et de Vents donné dans les règles NV.

Protection à la neige poudreuse : les DTU de la série 40.2 révisés indiquent : la protection contre la neige poudreuse par la mise en place d'un écran souple de sous-toiture doit être précisé dans les documents particuliers du marché. Sa mise en œuvre relève du DTU 40.29.